



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 19 février 2024, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Louis Bérard, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00 .

Les membres du conseil présents sont : mesdames Diane Lavallée et Josée Leclair, messieurs Benoit Desrochers, François-Henri Lafarge, Pierre Coutu formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Est absent : monsieur Serge Perreault

Monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur François Henri-Lafarge d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.

2024-02-025



ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

3.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE PIERRE-DE- LESAGE

4. GREFFE

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 JANVIER 2024

4.2 AVIS DE MOTION ET PROJET : RÈGLEMENT 545-2023-1 TAXATION ET COMPENSATIONS 2024

4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT : 537-2024-1 PROJET DE RÈGLEMENT

POUR LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES, L'AJOUT D'UN DÉGRILLEUR ET LES CONDUITES LIÉES

4.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT : 465-2024-1 PROJET DE RÈGLEMENT SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE PAR UV

4.5 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION CONTRACTUELLE

4.7 ACCEPTATION OFFRE DE VENTE POUR LE 2470 RUE PRINCIPALE

PÉRIODE DE QUESTIONS DÉDIÉS AUX RÈGLEMENTS

5. TRÉSORERIE

5.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉCAISSEMENTS ET DÉBOURSÉS AU 31 JANVIER 2024

5.2 DÉPÔT DES COMPTES À PAYER AU 30 JANVIER 2024

5.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS AU 11 FÉVRIER 2024

5.4 RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE AU 30 JANVIER 2023

5.5 AUTORISATION D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES AGISSANT SUR LE TERRITOIRE

5.6 AUTORISATION CARTE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE

5.7 ENTENTE DE SERVICE AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 ADHÉSION : SCEAU CONCVILI

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS

8.2 AMENDEMENT DE RÉOLUTIONS ANTÉRIEURES À DES FINS DE PRÉCISIONS ADMINISTRATIVES

8.3 RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

9. CULTURE ET LOISIRS

9.1 INFO : ACTIVITÉS HIVERNALES

9.2 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 DÉPÔT DES RAPPORTS PÉRIODIQUES

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1 OCTROI DE CONTRAT PROFESSIONNEL – RANG DE LA RIVIÈRE NORD ET RANG DE LA RIVIÈRE SUD

11.2 OCTROI DE CONTRAT PROFESSIONNEL – ÉTUDE DE VÉTUSTÉ EN STRUCTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
GERVAISE BÉLANGER

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 DÉPÔT DES RAPPORTS PÉRIODIQUES

12.2 APPEL À DES VOLONTAIRES POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE ÉQUIPE DE PREMIERS RÉPONDANTS SUR APPEL, EN
ROTATION

12.3 PRÉSENCE DE CADETS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

13. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE



3. CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance concernant les élus en date du 12 février 2024 est déposé.

3.1 Demande de contribution de l'école Pierre-de- Lestage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage d'une façon globale dans la persévérance scolaire auprès de la population,

CONSIDÉRANT QUE plusieurs Bayollais (es) seront finissants à l'École secondaire Pierre-De-Lestage en juin 2024.

Il est proposé par monsieur François-Henri Lafarge et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'octroyer une aide financière de 200\$ pour la cérémonie de fin d'année jumelée à une ou des bourses de 100\$ pour chaque finissant de notre territoire qui aurait une mention (méritas ou reconnaissance spécifique) lors de cet événement.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 70100 902.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

4. GREFFE

4.1 Adoption des procès-verbaux du 15 janvier 2024

Considérant que les élus ont pu consulter individuellement les procès-verbaux avant la séance.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

4.2 Avis de motion et projet : Règlement 545-2023-1 Taxation et compensation 2024

CONSIDÉRANT QUE le règlement 545-2023 a été adopté et est en vigueur,

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de la tarification au compteur d'eau nécessite des précisions considérant que certaines données sont manquantes pour la période du début d'année,

CONSIDÉRANT QUE ces mesures temporaires seront applicables uniquement de cette première année, des données de référence étant connues pour les prochaines années, basées sur les données récoltées ou qui seront récoltées en 2024.

Il est donné avis et déposé par monsieur Pierre Coutu le projet de règlement 545-2023-1 Taxation et compensation 2024.

Ce projet de règlement viendra préciser les modalités d'application de la tarification au volume pour la mise en place des compteurs d'eau ou en attente de la conformité des compteurs.

2024-02-026

2024-02-027



4.3 Avis de motion et dépôt : 537-2024-1 Projet de règlement pour la station de pompage des eaux usées, l'ajout d'un dégrilleur et les conduites liées

Ce point est reporté à une séance ultérieure

4.4 Avis de motion et dépôt : 465-2024-1 Projet de règlement système de traitement tertiaire par UV

Il est donné avis et déposé par monsieur Benoit Desrochers, pour adoption à une séance ultérieure, le projet de règlement 465-2024-1 concernant le règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Sainte-Élisabeth.

Ce projet de règlement prévoit l'annulation de la permission de système de traitement tertiaire par rayon ultraviolet considérant que le règlement provincial a établi des règles plus strictes et que ce système présente des risques pour l'environnement.

Les systèmes de traitement UV pour le traitement des eaux usées ne seront plus permis sur le territoire.

4.5 Dépôt du rapport annuel de gestion contractuelle

Le directeur général fait le dépôt du rapport annuel d'application du règlement de gestion contractuelle, conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal.

Ce rapport est disponible sur le site Internet de la municipalité, dans la section « Contrats municipaux ».

4.7 Acceptation offre de vente pour le 2470 rue principale

- 2024-02-028
- | | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | le bâtiment a été acquis à des fins de logement abordable, |
| CONSIDÉRANT QUE | les travaux du futur centre communautaire Gervaise Bélanger ont nécessité de relocaliser le comptoir vestimentaire des Trésors d'Élisabeth, temporairement, dans le 2470 rue Principale, |
| CONSIDÉRANT QUE | l'offre faite comporte l'utilisation sans frais du bâtiment pour une période n'excédant pas 24 mois, afin de compléter les travaux au nouveau centre communautaire, |
| CONSIDÉRANT QUE | pour tout prix de vente supérieur à 140 000\$, la municipalité s'est engagée auprès de la Congrégation des Sœurs de la Providence, à verser 50% et cela pour une période de 10 ans, |
| CONSIDÉRANT QUE | la vente se fait sans garantie légale, |
| CONSIDÉRANT QUE | l'acte de vente établira que toute vente successive, durant une période de 10 ans, devra verser à la municipalité 50% de tout gain sur capital, |
| CONSIDÉRANT QUE | l'acte de vente établira qu'un usage commercial se devra d'être réalisé en tout ou en partie de ce terrain, pour une période minimale de 10 ans, |

**CONSIDÉRANT QUE**

l'acte de vente se devra d'être notarié avant le 31 mai 2024 devant Me Diane Leblanc, aux frais de l'acheteur.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Pierre Coutu de mandater monsieur le maire Louis Bérard et monsieur le directeur général, David Paradis-Lapointe, pour accepter la promesse d'achat de propriété du 2470 aux conditions énumérées précédemment ainsi que pour la somme de 155 000\$.

Le maire demande le vote.

Adopté à la majorité.

Période de questions dédiée aux règlements

Il y a plusieurs interventions sur les sujets.

5. TRÉSORERIE**5.1 Dépôt de la liste des décaissements et déboursés au 31 janvier 2024**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le journal des déboursés détaillant les paiements faits par chèque et par virement bancaire pour les factures du mois.

Le tableau suivant est à titre indicatif :

Salaires incluant charges sociales	29 425.31 \$
Dépenses en prélèvement automatique (Hydro, Energir, etc.)	30 433.84 \$
Fournisseurs, autres dépenses	43 304.17 \$
Aide financière aux organismes	0.00 \$
Aide financière aux citoyens (loisirs, toilette, arbres, jeune actif)	1 340.00 \$
Aide financière aux investissements	0.00 \$
Paiement d'emprunt	0.00 \$
Total des déboursés du mois janvier 2024	104 503.32 \$

Les 5 plus grandes dépenses excluant les salaires sont :

EBI : Collecte matières résiduelles pour 3 mois	31 657, 39 \$
Les entreprises René Vincent : Déneigement	18 231.04 \$
Ferme Robi : Déneigement stationnement	6 323.63 \$
CN: Entretien pour voie ferrée	4 500.00 \$
Groupe Laporte Excavation : chargement de neige	4 001.13 \$

5.2 Dépôt des comptes à payer au 30 janvier 2024

Le directeur général dépose l'état des comptes fournisseurs, soit les factures reçues, mais payables ultérieurement.

5.3 Dépôt de la liste des engagements au 11 février 2024

Le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 961.1 du Code municipal, a déposé la liste des engagements pris par tout employé municipal délégué par règlement, d'engager des fonds de la Municipalité. Cette liste comporte tous les engagements passés et présents qui n'ont pas été réalisés.



5.4 Rapport financier préliminaire au 30 janvier 2023

Le directeur général informe que le rapport financier du mois de janvier 2023 n'est pas disponible, en attente des inscriptions pour l'émission des comptes de taxes et les redressements pour le changement d'année financière. Un rapport préliminaire pour le mois de janvier et février 2024 sera déposé en mars 2024.

5.5 Autorisation d'aide financière aux organismes agissant sur le territoire

2024-02-029

CONSIDÉRANT QU' il est important de soutenir les organismes présents ou agissant sur notre territoire pour des besoins ponctuels.

Il est proposé par monsieur François-Henri Lafarge et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'octroyer les aides financières suivantes aux organismes de façon ponctuelle :

100\$ Association des *trappeurs et trappeuses du Québec*

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

5.6 Autorisation carte de crédit supplémentaire

2024-02-030

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'autoriser l'émission d'une carte de crédit VISA Desjardins au montant de 2500.00\$ pour monsieur Stéphane Généreux dans le cadre de ses fonctions de directeur des travaux publics. Les dépenses de cette carte doivent respecter l'ensemble des contrôles de dépenses, incluant l'émission des bons de commande et le contrôle de la disponibilité des crédits budgétaires avant la réalisation de la dépense.

*Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité.*

5.7 Entente de service avec la Caisse Desjardins de d'Autray

2024-02-031

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la caisse est venue à échéance en 2023,

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle proposition répond aux services, pour des frais mensuels à coût nul et cela pour une période de 3 années, avec la possibilité de renouvellement pour 2 années supplémentaires.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par madame Josée Leclair de mandater monsieur le directeur général, David Paradis-Lapointe de signer l'entente de services 2024-2026 avec la Caisse Desjardins d'Autray.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité*



2024-02-032

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Adhésion : Sceau Concivili

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé plusieurs démarches afin de concilier au milieu le travail et la vie personnelle de ses employés, tout en respectant ses besoins opérationnels,
- CONSIDÉRANT QU' une reconnaissance extérieure de ces démarches sera un élément de recrutement, de rétention et de notoriété pour la municipalité,
- CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion incluent plusieurs services de consultations professionnels inclus.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'autoriser la municipalité a adhéré à la démarche Concivili, du réseau pour un Québec famille au coût de 750\$ la première année et de 350\$ par année de renouvellement.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 13000 416 Services professionnels en relation de travail.

*Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité.*

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

La direction générale dépose le rapport mensuel de l'urbanisme. Il y a eu 2 permis émis pour un total de 65 000 \$ pour le mois de janvier 2024.

8.2 Amendement de résolutions antérieures à des fins de précisions administratives

- CONSIDÉRANT QU' une erreur administrative est survenue lors de la demande de permis pour le matricule 1606-01-2235-0-000-0000,
- CONSIDÉRANT QUE l'adresse 171 rue Mercier inscrite sur ledit permis est l'adresse du terrain adjacent et qu'ils sont du même propriétaire.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'amender la résolution 2023-09-203 pour inscrire le numéro de matricule 1606-01-2235-0-000-0000.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

2024-02-033



8.3 Responsable des services électroniques à la Société d'Habitation du Québec

2024-02-034

CONSIDÉRANT QUE

la personne responsable de la sécurité informatique est autorisée à formuler, au nom du partenaire, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application Programme d'amélioration de l'habitat pour un employé ou une employée de la municipalité de Sainte-Élisabeth.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Benoit Desrochers de nommer David Paradis-Lapointe, directeur général, à titre de responsable de la sécurité informatique pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

9. CULTURE ET LOISIRS

9.1 Info : Activités hivernales

Monsieur le conseiller François-Henri Lafarge informe que grâce à une subvention de Loisirs et Sport Lanaudière, une activité spéciale : « L'hiver n'est pas fini ! » a eu lieu le dimanche 18 février.

De plus, du 4 au 8 mars, durant la semaine de relâche scolaire, plusieurs activités sont offertes :

Lundi et mardi	:	Bibliothèque et prêt de Fatbike et trottinette des neiges
Mercredi	:	soirée Tricots et disco patin
Mardi à samedi	:	Prêt de matériel et musique d'ambiance au parc

9.2 Modification à la politique de reconnaissance des organismes communautaires

2024-02-035

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a adopté une politique de reconnaissances des organismes communautaires œuvrant sur son territoire,

CONSIDÉRANT QUE

suite à l'application, des mesures d'assouplissements sont souhaitables afin de répondre à la réalité des organismes.

Il est proposé par madame Josée Leclair, et appuyé par monsieur François-Henri Lafarge de modifier la politique de reconnaissance des organismes communautaires afin d'éliminer l'obligation d'obtenir une lettre aux lecteurs par un comptable agréé ainsi que confirmer la reconnaissance historique du Comité des Loisirs de Sainte-Élisabeth afin de les maintenir à titre de coassuré sur la couverture générale de la municipalité.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*



10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt des rapports périodiques

Mois	Collecte sélective t.m.	Ordures t.m.	Collecte putrescible tm	Total t.m.	
Janvier	10.72	29.52	2.86	43.10	31.5%
TOTAL	10.72	29.52	2.86	43.10	31.5%

Rapport sur l'eau potable

Mois	Eau distribuée (sauf rang St-Martin)	Achat d'eau à St-Félix-de-Valois (rang St-Martin)	Livraison à Ste-Geneviève de Berthier
Janvier	42 861 m3 ^{+2%}	1912 m3 ^{+5%}	5324 m3 ^{-1%}
TOTAL	42 861 m3	1912 m3	5324 m3

Rapport sur le traitement des eaux usées

Mois	Volume collecté	Nb d'événement de débordement	Nb de minute de débordement
Janvier	4991 m3 ^{-51%}	0	0
TOTAL	4991 m3	0	0

11. Travaux publics

11.1 Octroi de contrat professionnel – rang de la rivière Nord et rang de la rivière Sud

2024-02-036

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a mandaté la firme GBI pour procéder à un appel d'offres pour l'étude géotechnique et environnementale phase I et II pour la réfection d'une portion du rang de la rivière Nord ainsi qu'une portion de la rivière Sud.

CONSIDÉRANT QUE

les offres suivantes ont été reçues :
Solmatech 60 692.32\$ (tx incluses)
Englobe 60 658.27\$ (tx incluses)

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par madame Josée Leclair, d'octroyer le contrat à Englobe, conditionnellement à la réception des documents de conformité requis pour un montant de 60 658.27\$, taxes incluses.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 010000 021 rang de la rivière Nord et sera financée par une contribution équivalente par la TECQ 2018-2023.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*



11.2 Octroi de contrat professionnel – Étude de vétusté en structure du Centre communautaire Gervaise Bélanger

- CONSIDÉRANT QUE les professionnels accompagnant la municipalité recommandent une étude de vétusté du bâtiment afin de réaliser les plans et devis pour appels d’offres,
- CONSIDÉRANT QUE l’étude de vétusté en structure est prioritaire et stratégique, préalablement aux études en mécanique de bâtiment et en architecture,
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité 5 offres de service, mais a reçu uniquement 2 offres,
- | | | |
|---------------|---|------------|
| Structure LT | : | 2800\$ +tx |
| Groupe Solida | : | 1750\$ +tx |
- CONSIDÉRANT QUE les fonds doivent être disponibles pour octroyer rapidement l’offre de service,
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire fonctionner par demande de prix pour la présente étude.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Pierre Coutu d’autoriser une dépense 1750\$, plus les taxes applicables pour l’étude de vétusté préliminaire en structure du Centre Communautaire Gervaise Bélanger auprès de Groupe Solida au montant de 1750\$. Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 010000 009 et sera financé par le règlement d’emprunt 540-2023 Plan et devis pour le centre communautaire.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l’unanimité.*

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Dépôt des rapports périodiques

Le rapport mensuel pour le contrôleur canin est déposé. Il y a eu 2 interventions.

12.2 Appel à des volontaires pour le déploiement d’une équipe de premiers répondants sur appel, en rotation

- CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité Incendie ne réussit pas à effectuer le recrutement afin de couvrir les besoins du service rattaché à la caserne située à Sainte-Élisabeth,
- CONSIDÉRANT QUE le répartiteur des urgences desservant notre territoire, notre population à réaliser 373 appels d’urgence selon la répartition suivante,

Mauvaise composition/erreur/non urgence/811	161
Police	90
Ambulance	75
Accident véhicule moteur	20
Pompier	15
Menace de suicide	4
Agression physique	2



- Il s'agit des sollicitations en provenance de notre territoire. Les pompiers peuvent avoir été sollicités en entraide pour un nombre supérieur. Également, ce décompte est le nombre d'appels au 911, en cas d'appel répété pour une même situation, chaque appel est comptabilisé, le nombre d'événements est probablement plus faible.

- CONSIDÉRANT QUE la majorité des interventions d'urgence, après les erreurs de composition et la police, sont les urgences de nature médicale,
- CONSIDÉRANT QUE chaque minute compte, lors des urgences de nature médicale et que le déploiement rapide de premiers répondants, en attente de l'arrivée de l'ambulance, peut réduire la mortalité et la morbidité de façon significative,
- CONSIDÉRANT QUE notre territoire est composé de nombreux travailleurs, principalement les agriculteurs, qui ne quittent pas le territoire pour des motifs de travail. Ceux-ci pourraient être intéressés à obtenir une formation de base en premiers secours, pour des besoins personnels ou professionnels également,
- CONSIDÉRANT QUE contrairement aux appels incendie, les urgences de nature médicale ont un faible pourcentage de fausse alarme,
- CONSIDÉRANT QUE la formation initiation des premiers répondants de niveau 3 est limitée et réalisable à l'intérieur de 60 heures, soit nettement moins que les 255 heures affichées par l'école nationale des pompiers, pour le cours de niveau 1,
- CONSIDÉRANT QUE lors d'un sondage, une vaste majorité des employés municipaux seraient intéressés à contribuer à une équipe de premiers répondants,
- CONSIDÉRANT QU' il semble réaliste de déployer une équipe de 20 à 25 premiers répondants, lorsque déployés en équipe de 2, permettrait d'organiser des périodes de gardes de 3 jours par mois par équipe.

La municipalité invite les résidents ou les travailleurs situés sur son territoire, qui seraient intéressés à joindre un éventuel service de premiers répondants, à se signaler à la municipalité afin d'être informés des prochaines étapes.

12.3 Présence de cadets pour la période estivale

- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth a un grand intérêt envers le travail de sensibilisation et d'éducation que les cadets de la Sûreté du Québec peuvent apporter à la communauté;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray coordonne, avec la Sûreté du Québec, la répartition des cadets pour l'été 2024;
- CONSIDÉRANT QUE la proposition de répartition des cadets établissant le temps et le coût des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2024;
- CONSIDÉRANT QUE les cadets passeront 10 % de leur temps sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth et que la Municipalité de Sainte-Élisabeth assumera un maximum de 1 000\$ pour ces services,

**CONSIDÉRANT QUE**

les crédits nécessaires à cette dépense soient effectués par un transfert du poste budgétaire loisirs-culture (02 70230 411) vers sécurité publique (02 21000 140).

Il est proposé par madame Diane Lavallée et appuyé par monsieur Benoit Desrochers que la municipalité de Sainte-Élisabeth autorise le maire et le directeur général à signer une entente avec la MRC de D'Autray visant à convenir des obligations de chacune des parties relativement à l'entente avec la Sûreté du Québec quant au programme de cadets de la Sûreté du Québec et d'autoriser la MRC de D'Autray à signer ladite entente avec ceux-ci.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

13. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font rapports de leurs interventions municipale.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a 6 interventions diverses.

Il y a une intervention par un membre du Conseil municipal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 20 h 13 .

Il y avait 17 personnes présentes.

Louis Bérard, maire

David Paradis-Lapointe, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l'engagement par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

